

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4529**

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Lots n° 1 à 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Farih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4529**

objet : **Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Lots n° 1 à 3 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés (3 lots) portant sur les travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation de galeries.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 9 600 000 € HT sur 4 ans.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux font l'objet de l'allotissement détaillé ci-dessous.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la durée ferme du marché	
		Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
1	Lyon 1er, 3°, 4°, 6°, 7°, 8° et les Communes de Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Fontaine Saint Martin, Fontaine sur Saône, Genay, Jonage, Meyzieu, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Lissieu	400 000	478 400	800 000	956 800

2	Lyon 9°, et les Communes de Champagne au Mont d'Or, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Givors, Grigny, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, St Romain au Mont d'Or et Vernaison	400 000	478 400	800 000	956 800
3	Lyon 2° et 5°, Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Solaize, Saint Fons, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Vénissieux et Saint Genis Laval	400 000	478 400	800 000	956 800

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - lots n° 1 à 3.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres serait déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries et tous les actes y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Lyon 1er, 3°, 4°, 6°, 7°, 8° et les Communes de Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Fontaine Saint Martin, Fontaine sur Saône, Genay, Jonage, Meyzieu, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Lissieu, pour un montant minimum annuel de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 2 : Lyon 9°, et les Communes de Champagne au Mont d'Or, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Givors, Grigny, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Romain au Mont d'Or et Vernaison, pour un montant minimum annuel de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 3 : Lyon 2° et 5°, Bron, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Solaize, Saint Fons, Saint Genis les Ollières, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Vénissieux et Saint Genis Laval, pour un montant minimum annuel de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées chaque année sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 à 2018 - comptes 2315 sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.